

Directeur(e) des soins en institut de formation

Fiche métier en cours

Diriger une structure de formation aux métiers de la santé.
(Définition provisoire)

(Ex Directeur(e) de formation aux métiers des soins)

MANAGEMENT, GESTION ET AIDE À LA DÉCISION MANAGEMENT STRATÉGIQUE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS
45C40

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Contrôle et suivi de la qualité des prestations, dans son domaine d'activité
- Coordination des programmes/des projets/des activités
- Définition et rédaction de spécifications techniques, spécifiques au domaine d'activité
- Définition et mise en oeuvre de la politique spécifique à son domaine d'activité
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Enseignement et supervision de travaux dirigés de recherche et d'études, dans son domaine de compétence
- Organisation, coordination, supervision des contrôles relatifs aux activités du secteur, de l'unité
- Organisation et mise en place de partenariats extérieurs
- Planification des activités et des moyens, contrôle et reporting
- Rédaction de notes de synthèse, relatives à son domaine d'activité
- Veille spécifique à son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Animer et développer un réseau professionnel
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Concevoir des dispositifs et actions de formation, spécifique à son domaine de compétence
- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence
- Établir, évaluer, optimiser un budget relatif à son domaine de compétence

- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes, externes
- Piloter, animer, communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétence
- Traduire la stratégie en orientations, en plans d'actions et en moyens de réalisation

CONNAISSANCES REQUISES

- Conduite de projet (32035)
- Éthique et déontologie médicales (14220)
- Éthique et déontologie professionnelles (14221)
- Gestion budgétaire (32650)
- Ingénierie de la formation (44557)
- Management (32054)
- Pédagogie (44542)
- Soins (43412)
- Stratégie et organisation / conduite du changement (32025)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : K2103 Direction d'établissement et d'enseignement](#)

FORMATION

STATUT ET ACCÈS

Directeur(trice) d'école de sages-femmes
Directeur(trice) d'IFCS ou d'IFSI

Corps des directeurs de soins

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Directeur des soins de classe normale (9 échelons)
 - Directeur des soins hors classe (9 échelons)
 - Directeur des soins de classe exceptionnelle (4 échelons + 1 échelon spécial)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours interne sur épreuves

Organisé au niveau national par le Centre national de gestion (CNG)

Conditions

- Etre membre du corps des cadres de santé (cadre d'extinction) ou du corps des cadres de santé paramédicaux
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans l'un ou l'autre de ces corps

OU

- Etre fonctionnaire ou agent non titulaire ou candidat en fonctions dans une organisation intergouvernementale
 - Compter au moins 5 ans de services publics
-

Concours externe sur épreuves

Organisé au niveau national par le Centre national de gestion (CNG)

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé
- Compter au moins 10 ans d'exercice dans l'une des professions infirmières, de rééducation ou médico-technique, dont 5 ans en qualité de cadre

Quota : 10% maximum des postes offerts

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration sur demande à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois classé dans la même catégorie et de niveau comparable
 - Justifier des diplômes requis pour être recrutés dans le corps
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

[Décret n° 2022-463 du 31 mars 2022](#) modifiant le déroulement de carrière du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière

AU GRADE DE DIRECTEUR DES SOINS hors CLASSE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon dans le grade de directeur des soins de classe normale
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade
 - Avoir effectué, depuis sa nomination dans le corps de directeurs des soins ou dans celui de cadres de santé ou de cadre de santé paramédical, au moins une mobilité (changement d'établissement ou mobilité fonctionnelle)
-

AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL DE CLASSE NORMALE

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG, après avis de la commission administrative paritaire nationale après la formation EHESP

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 780
 - Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A
-

AU GRADE DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL HORS CLASSE

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le CNG, après avis de la commission administrative paritaire nationale

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6% maximum des avancements au grade de directeurs hors classe prononcés pour les directeurs de classe normale

AU GRADE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL DE CLASSE NORMALE

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 852
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9% maximum des effectifs des élèves directeurs titularisés après formation à l'EHESP

AU GRADE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL hors classe

Par le tour extérieur après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

CONDITIONS

- Etre fonctionnaire hospitalier de catégorie A ayant atteint dans son corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6% maximum des avancements au grade de directeurs hors classe prononcés pour les directeurs de classe normale

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Expérience de formateur
- Expérience de cadre de secteur

Spécificités

- Conseiller(ère) pédagogique régional, national

- Coordonnateur(trice) de plusieurs instituts de formation

Formations préconisées

- Pour les directeurs sage-femmes :
 - Etudes de sage-femme, diplôme d'état de sage-femme
 - Ecole cadre sage-femme, certificat cadre sage-femme
 - Etudes universitaires, autres diplômes universitaires complémentaires
- Pour les directeurs paramédicaux:
 - Diplôme professionnel paramédical de la formation dispensée dans l'institut de formation ou dans l'école
 - Diplôme cadre de santé, certificat de validation du cycle de formation de l'E.H.E.S.P.

Relations professionnelles

- Directeur technique et d'enseignement pour l'organisation et la définition du contenu des enseignements
 - Equipes de direction et/ou les organismes de tutelle(DRASS - ARH) pour des échanges et des négociations
 - Professionnels de terrain pour l'accueil des étudiants lors des stages
 - Réseaux régionaux pour la connaissance et la prise en compte des politiques régionales
 - Conseil régional pour la détermination du budget
 - Université : doyen de la faculté de médecine et instances universitaires pour une supervision pédagogique
 - Directeurs d'écoles de formation aux métiers du soin d'autres disciplines pour partenariat
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Directeur(e) d'école de formation aux métiers de la santé

MOBILITÉ